



testament en faveur de mam ère

Par **diabolomenthe**, le **30/12/2009** à **10:40**

Bonjour,

Je suis célibataire sans enfant, mes parents vivants et des frères. Je souhaite savoir si je peux léguer mes biens à la ou les personne(s) de mon choix.

Puis-je faire de ma mère, par exemple, mon héritière, sans que mon père puisse toucher quoi que ce soit ? Et ensuite, après mon décès et si ma mère disparaît, est-ce qu'il est possible de rajouter une clause ou quelque chose à mon testament afin qu'un de mes frères ne puisse hériter de la part dont ma mère avait hérité de moi ?

Merci par avance.